



HEURES SUPPLEMENTAIRES EXIGEONS LE VOLONTARIAT

PRODUCTION EN HAUSSE

La production est en hausse, cela pourrait être une bonne nouvelle sans la gestion catastrophique que nous constatons dans les ateliers, qui aura pour conséquences, une dégradation des conditions de travail et une pression accrue pour sortir la production.

La seule réponse sera de faire des heures supplémentaires qui iront directement dans le compteur modulation ou payées avec une majoration revue à la baisse depuis la signature du NCS.

Dans plusieurs sites du groupe, les jours fériés du 8 et du 14 mai seront travaillés en h+ collectives, contrairement à St Ouen où le dernier débrayage contre les heures supplémentaires a fait reculer la direction.

Ce n'est pas une fatalité !!!

Si nous restons les bras croisés, sans réagir à ces samedis et jours fériés imposés, la direction va continuer et nous arriverons aux congés démolis par la fatigue.

Parlons nous, organisons nous et faisons comprendre à la direction que la coupe est pleine et exigeons le volontariat !

**ILS VEULENT
PLUS DE BOITES ?
TAVARES,
PASSE À LA CAISSE !**
la
cgt

LA CGT SAURA DEFENDRE VOS INTERETS LORS DU PROCHAIN CE SI LA DIRECTION VEUT NOUS IMPOSER DES SAMEDIS ET DES JOURS FERIES EN COLLECTIF, MEME SI SES AMIS SIGNATAIRES DU NCS VOUS EXPLIQUERONS QUE C'EST ENCORE POUR LE BIEN DE LA SOCIETE ET QUE NOUS N'AVONS PAS LE CHOIX.

Si certains syndicats choisissent d'être des pigeons, la CGT choisit de défendre tes intérêts !!!



SERIEZ-VOUS PRET A VOUS MOBILISER SI LA DIRECTION ESSAIE DE PASSER EN FORCE ?

SANS NOUS PAS DE BOITES DE VITESSES...QU'ON SE LE DISE!!!

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE DES SALARIES

Le service ergonomie est amputé de 50% du temps de présence de l'ergonome Jérôme Bonamy qui voit son périmètre d'activité élargie à l'atelier DV (assemblage, usinage et QODV) de Trémery.

Présence sur notre site les lundis, mardis et un mercredi sur deux.

Le service médical est amputé de la présence du Médecin du travail une journée par semaine, pour renforcer le site de Trémery.

Le docteur Isabelle Kryevenac, médecin du travail, rappelle aux membres du CHSCT et surtout à la direction, que son contrat de travail ne stipule pas le fait de travailler sur les deux sites du pôle et que l'ordre des médecins ne reconnaît que son activité sur le site de Metz.

Elle précise aussi que le remplacement qu'elle effectue à Trémery n'est qu'un accord oral passé avec Mr. Canaguier et qu'il court jusqu'au 5 mai.

Pour conclure, elle ajoute qu'en l'état la charge mentale et les conditions de travail ne sont pas réunies pour remplir sa mission correctement.

En sachant que le nombre d'infirmières connaît aussi des fluctuations chroniques et des emplois intérimaires qu'il faut former à chaque renouvellement, vous avez une situation très tendue, des conditions de travail dégradées et une gestion exclusivement dans l'urgence.

Au vu de ces informations importantes pour la pérennité du service médical du site de Metz, le CHSCT a demandé à l'unanimité une réunion extraordinaire du CHSCT, avant le 5 mai, en présence de Mr. Canaguier afin de régler cette situation et éviter le départ du médecin, comme deux l'ont fait dans une période récente.

Les économies se font encore une fois sur le dos des salariés au détriment des conditions de travail avec des périmètres étendus aux deux sites au bénéfice, encore une fois, de Trémery.

METZ/TREMERY !!! DEUX SITES, UN POLE....EMPLOI

Compactage du secteur MA 2

Ligne AEB : transfert annulé

Commandes 5/ R5 de MA2 vers MA1 : solde prévu pour septembre 2015

Le retard sur la prise d'avance pour permettre ce transfert impliquera certainement des H+ dans ce secteur.

La libération de surfaces entières dans le fond de l'usine passera par le démantèlement :

- **De la ligne AS MLGU qui accueillerait l'atelier de formation.**
- **Du montage ML2 qui devrait accueillir : Les grues et nacelles, le parc acier, les machinistes et l'affutage qui est le plus compliqué à déplacer et dont le chiffrage est en cours.**

Il restera pour libérer l'ensemble de la zone, le regroupement des préreglages, la suppression de RADM avec un service sous traité ou externalisé et le déplacement de la zone palletier.

La zone sera à terme fermée par un rideau blanc, et condamnée afin d'économiser sur les impôts... ?